



# Assemblée Générale

## • Place au Vélo •

**Salle du Tertre, Laval**

Vendredi 6 Décembre 2024





# Contacts



**Place au Vélo**

<http://placeauvelo.org/>



**Place au vélo Laval**

<https://www.facebook.com/placeauvelolaval>



**Email**

[contact@placeauvelo.org](mailto:contact@placeauvelo.org)



**@placeauvelo**

<https://www.instagram.com/placeauvelo>

**Place au vélo Laval**

<https://www.linkedin.com/company/place-au-velo>





# Ordre du jour de l'AGE/AGO

- **Assemblée Générale Ordinaire**
  - Présentation du règlement intérieur de l'atelier, de la charte du bénévolat et l'engagement du bénévole au sein de l'association
  - Rapport d'activité
  - Rapport financier
  - Focus sur les adhésions
  - Le conseil d'administration
  - Réalisations cyclables en 2024
  - En 2025 et développement futur de l'association
  - Questions diverses





# Règlement intérieur de l'atelier



<https://placeauvelo.org/wp-content/uploads/2024/11/13b30ec3.pdf>

L'atelier de l'association Place au Vélo a pour vocation d'aider les usagers à entretenir et à réparer leurs vélos. Il est ouvert à tous les usager(ère)s de la bicyclette.

1. Je respecte les personnes présentes et je participe au maintien d'une ambiance bienveillante et conviviale. Je ne tiens pas de propos, blagues, comportements discriminants (sexistes, racistes, homophobes, transphobes, validistes, classistes ...).
2. Si je souhaite réparer mon vélo, je suis acteur de mes réparations. Les animateurs sont là pour m'aider et n'ont pas d'obligation de résultat.
3. Les outils sont mis à ma disposition par l'association. J'en prends soin ! Si j'ai un doute sur leur utilisation, je demande conseil.
4. L'atelier propose à la vente des pièces courantes, neuves ou d'occasion, mais n'est pas un magasin. Je peux venir avec des pièces achetées auprès d'un magasin de cycles.
5. L'accès au stock est réservé aux encadrants, je demande si j'ai besoin d'une pièce.
6. L'atelier doit rester propre et ordonné. Je nettoie ma place avant de partir : balai et balayette sont à ma disposition.
7. Si je dois jeter quelque chose, je trie mes déchets. Des poubelles de tri sont à ma disposition. En cas de doute sur la bonne poubelle, je n'hésite pas à demander conseil.
8. Avant de partir, je pense à payer les pièces que j'ai prises, soit à prix fixe si c'est du neuf, soit à prix négocié selon le barème affiché dans l'atelier si c'est de l'occasion.
9. Je respecte les horaires d'ouverture et de fermeture de l'atelier.
10. La vie de l'atelier repose en grande partie sur l'implication bénévole des adhérents. Si je souhaite m'impliquer, apprendre et partager mes connaissances, je peux rejoindre les bénévoles pour animer l'atelier !





# Charte du bénévolat



<https://placeauvelo.org/wp-content/uploads/2024/11/38de25c0.pdf>



## Charte du bénévolat à Place au Vélo Laval

Tout bénévole accueilli et engagé dans l'Association se voit remettre le présent Charte. Elle définit le cadre des missions et des règles du jeu qui doivent s'appliquer entre les Responsables de l'Association, les salariés permanents et les bénévoles.

Le bénévolat est l'engagement libre et non rémunéré de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans un cadre qui va au-delà de l'entraide familiale ou amicale. Le bénévole est donc celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté.

À ce titre, le bénévolat à Place au Vélo est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire au profit de l'Association ou des personnes accompagnées par l'Association.

L'Association reconnaît la place spécifique qu'occupe le bénévole en tant qu'acteur de soutien et/ou force de proposition, et en son action complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré.

Elle s'est d'ailleurs construite initialement grâce à l'engagement militant de bénévoles œuvrant pour la promotion du vélo comme moyen de transport.

Aujourd'hui, l'engagement et le temps consacré par les bénévoles sont les bases de son déroulement de nombreuses actions et projets, et constituent une des bases de légitimité de l'activité de Place au Vélo auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises.

À Place au Vélo, le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humaniste, respectueuse de la dignité humaine de l'ensemble des parties prenantes.

### I. Rappel des missions et finalités de l'Association.

Les missions de l'Association Place au Vélo sont de :

- promouvoir et faciliter l'usage du vélo comme moyen de déplacement, de transport, dans le périmètre de Laval-Agglomération ;
- représenter les cyclistes urbains et faire des propositions d'aménagements ;
- sensibiliser la population et les élus au vélo comme moyen de transport efficace ;
- plus généralement promouvoir les modes doux, incluant la marche et les transports en commun ;
- représenter les cyclistes urbains et de loisir auprès des élus et être force de proposition auprès de ces derniers sur les aménagements cyclables.

Dans ce cadre :

- nous apportons notre expertise d'usage pour la co-production de politiques cyclables ;
- nous accompagnons tous les publics dans l'apprentissage de la mobilité à vélo ;
- nous favorisons la pratique via des conseils et actions de soutien, notamment via des événements, et également via l'ouverture d'ateliers vélo accessibles à toutes ;
- etc.

L'association Place au Vélo remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles ;
- dans le respect des règles démocratiques et notamment celles définies par la loi de 2001 sur les associations ;
- en accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale.

Charte du bénévolat – Place au Vélo Laval

1/3

### II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif

Dans le cadre des objets de l'Association, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- Gestion de l'Association en tant que membre élu(e) du conseil d'administration ;
- Initiateur(trice) mobilité vélo dans le cadre de la ville-école ;
- Initiateur(trice) mécanique ;
- Opérateur(trice) de marquage ;
- Missions diverses liées à l'événementiel ou à la communication.

### III. Les droits des bénévoles

L'Association Place au Vélo s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- **en matière d'information :**
  - à les informer sur les fruits de l'Association, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités ;
  - à faciliter les rencontres jugées nécessaires avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires.
- **en matière d'accueil et d'intégration :**
  - à les accueillir et à les considérer comme des coopérateurs(trices) à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable ;
  - à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités au regard de leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité ;
  - à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole.
- **en matière de gestion et de développement de compétences :**
  - à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, accompagnement, constitution d'équipes... ;
  - à organiser des points réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées ;
  - si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- **en matière de couverture assicurative :**
  - à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Charte du bénévolat – Place au Vélo Laval

2/3

### IV. Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de lien de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association Place au Vélo et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect des règles et des consignes de l'Association.

Ainsi, le bénévole s'engage :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association ;
- à se conformer à ses objectifs ;
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur ;
- à respecter les cadres d'actions posés par les coordinateurs(trices) de projet ;
- à respecter l'équipe salariée et son cadre de travail qui comporte des différences avec le cadre bénévole ;
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, en veillant à ne pas déborder de posture, discours ou action discriminante ;
- à considérer que l'usager est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les regards possibles ;
- à veiller à l'intérêt général de son accompagnement à la pratique, notamment en ne faisant pas de promotion commerciale ou relevant d'intérêt privé ;
- à respecter les spécificités de chaque personne et de chaque usage du vélo, sans jugement ni volonté d'uniformisation ;
- à respecter, tant en interne qu'en externe de l'Association, la confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action, et ainsi ne pas nuire aux intérêts de l'Association, de ses partenaires et de ses bénéficiaires ;
- à coopérer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles ;
- à présenter à l'Association un extrait de son casier judiciaire (BIS) sur demande d'un(e) représentant(e) de l'Association, si le bénévole est amené à réaliser des animations à destination des mineurs dans le cadre de ses activités bénévoles ;
- à participer aux réunions d'information et suivre les actions de formation proposées, nécessaires dans le cadre de ses missions au sein de l'Association (exemple : PSC1, RMV).

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur participation, mais s'engagent à rendre le matériel et les équipements qui leur ont été confiés, et dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Charte du bénévolat – Place au Vélo Laval

3/3





# Engagement du bénévole au sein de l'association



<https://placeauvelo.org/wp-content/uploads/2024/11/41e98c68.pdf>



## Engagement du bénévole au sein de l'association Place au Vélo Laval

*Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association se voit remettre la Charte du bénévolat. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.*

Je soussigné, \_\_\_\_\_, en tant que bénévole au sein de l'association Place au Vélo, reconnaît avoir lu et accepter la charte du bénévolat.

Si dans le cadre de mes missions au sein de l'Association, des réunions d'information et des actions de formations sont nécessaires (exemple : PSC, IMV, ...), je m'engage à y participer.

Si je suis amené à participer à des animations avec un public mineur dans le cadre de mes activités bénévoles au sein de l'association, je m'engage à présenter un extrait de mon casier judiciaire (B3) sur demande d'un représentant de l'association.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_





# Rapport d'activité 2024

1/6

## Vie de l'association

- Comptage en juin : à nouveau près de 300 cyclistes comptés en 1h sur les 3 ponts
- Nombreuses actions auprès d'entreprises, collectivités, associations et autres partenaires
- Plusieurs accompagnements stationnement vélo dans le cadre d'Alvéole Plus
- 3 entreprises accompagnées dans le cadre d'Objectif Employeur Pro Vélo
- Agrément "Sport" obtenu ! Ce qui ouvre la voie à un financement de l'Agence Nationale du Sport pour le SRAV (6500€ obtenus pour 2025)
- Nouvelles animations expérimentées (Rallye en mai 2024 : gros succès ! Séances Ciné-débat dans le cadre du "Mois du Climat" du CD53. Programme "Belles échappées" avec la Mutualité Française)

## Embauche de notre premier salarié !

- Damien (mars à septembre, 15h/sem), puis Hugo depuis début septembre (24h/sem)





# Rapport d'activité 2024

2/6

## Ateliers participatifs et solidaires

- Toujours 2 Ateliers permanents (Laval & Saint-Jean)
- On recherche aussi des bénévoles pour compléter l'équipe !
- 5 Volontaires en Service Civique sur l'exercice, toujours avec un succès variable
- Accueil d'un jeune en "Travail d'Intérêt Général" (70h), avec un retour très positif
- Affluence variable mais compensée par la remise en état des vélos récupérés et revendus
- De plus en plus de séances réalisées hors atelier (financement Laval Agglo, Service Prévention Déchets)
- Expérimentation du programme « Savoir Réparer son Vélo » pour le compte de L'Heureux Cyclage (visibilité nationale)
- Conventionnement en cours avec Ecologic (Filière « Articles de Sports et Loisirs » pour le réemploi)





# Rapport d'activité 2024

3/6

## Vélo-École

- Une vingtaine d'élèves en individuel (enfants/adultes) (stable)
- 250 enfants (primaire) au titre du Savoir Rouler à Vélo (SRAV) (211 attestations)
- Une vingtaine d'élèves accompagnées au titre du Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) de Laval Agglo (environ 140h depuis mars 2023) dont 11 en chantier d'insertion (Légumerie et Alternatri)
- Quelques actions en entreprise (avec ou sans le soutien de Laval Agglo)
- Nombreuses actions menées en lien avec les collectivités et associations  
(Laval Agglo / Laval / Entrammes / Changé / CD53 / Ahuillé / France Terre d'Asile)





# Rapport d'activité 2024

4/6

## Bourse aux vélos

- 13 avril 2024 - Halte Fluviale
- 227 vélos exposés
- 92 vendus
- Une douzaine de bénévoles & 2 volontaires SC

Cette action commence à être en limite de capacité dans sa forme actuelle. Réflexion en cours pour les années à venir (petites améliorations et plus gros changements envisagés, dont tenue en intérieur et sur 2 ou 3 jours pour augmenter le temps de vente : seulement 2h actuellement)

Crédit photo : Ouest-France





# Rapport d'activité 2024

5/6

## Marquage vélo contre le vol

- Poursuite de l'activité. Faible mais régulière (quelques marquages par mois)
- Au total environ **400** marquages réalisés depuis mai 2021
- Il est possible de graver un identifiant déjà présent sur le vélo (sur une simple étiquette)
- Partenariat important avec la MAIF (environ 30 marquages réalisés en avril 2024) et HPR Solutions (les Urbaners sont gravés avec notre machine)





# Rapport d'activité 2024

6/6

## Location de vélo cargo



- Projet lancé fin 2022, soutenu par Laval Agglo
- Moins actif en 2024 : environ 20 locations / 32 semaines sur l'exercice (contre 50 et 80 en 2023)
- Météo moins favorable ? Vélos réservés tout le printemps pour le Défi Mobilité de Laval Agglo mais peu utilisé dans ce cadre.
- 4 vélos :
  - Un biporteur mis à disposition par LA
  - Un triporteur acquis d'occasion (subvention FDVA)
  - Un longtail « Made in Mayenne » acquis grâce au bonus écologique et à l'aide de LA
  - Un VAE (acquis au travers du PLIE)





# Comptes 2024 • Compte de résultat

Produits	2024
Vente de vélos remis en état	5 005 €
Marquages vélos	948 €
Séances de Vélo-école	8 698 €
Bricovélos	4 634 €
Bourse aux vélos	334 €
Locations de vélos cargo	1 166 €
Autres prestations	10 458 €
Vente de consommables vélos	3 520 €
Concours publics	12 115 €
Dons et adhésions	5 204 €
Autres produits financiers	289 €
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	333 €
<b>Total des produits</b>	<b>52 703 €</b>

Charges	2024
Achats de vélos	2 161 €
Achats de consommables	4 193 €
Prestations de mission	9 256 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 221 €
Fournitures administratives	81 €
Primes d'assurances	481 €
Documentation générale	81 €
Formations	916 €
Catalogues et imprimés	202 €
Voyages et déplacements	512 €
Réceptions	812 €
Frais postaux et de télécommunications	338 €
Charges diverses	583 €
Adhésions aux fédérations	767 €
Salaires	10 297 €
Autres charges de personnel	5 819 €
Immobilisations corporelles	924 €
<b>Total des charges</b>	<b>42 643 €</b>

<b>Résultat de l'exercice (bénéfice)</b>	<b>10 060 €</b>
--	-----------------

Prestations et Mises à disposition gratuite de biens	24 825 €
Evaluation du bénévolat	58 870 €
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>	<b>83 695 €</b>



# Comptes 2024 • Bilan comptable



Actif	2024
Outillage industriel et matériel de transport	6 552 €
Parts sociales Crédit Mutuel	15 €
Amortissement	- 4 704 €
Clients	3 310 €
Factures à établir	0 €
Compte courant - Crédit Mutuel	2 133 €
Livret Bleu Association - Crédit Mutuel	35 000 €
Caisse en monnaie nationale	350 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>42 656 €</b>

Passif	2024
Réserves libres	22 752 €
Résultat de l'exercice (bénéfice)	10 060 €
Subventions d'équipement	1 000 €
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	- 333 €
Factures non parvenues	1 252 €
Produits constatés d'avance	7 925 €
<b>Total du passif</b>	<b>42 656 €</b>

## Situation financière saine

Les recettes précèdent les dépenses. Nous avons près de 8000€ de recettes déjà encaissées en 2023/2024 mais qui concernent principalement des activités qui auront lieu en 2024/2025 (notamment subvention SRAV de l'ANS) et un "carnet de commande" déjà chargé pour le nouvel exercice.

Cela devrait permettre de pérenniser un emploi, et probablement à temps plein (peut-être un peu plus) en 2025.



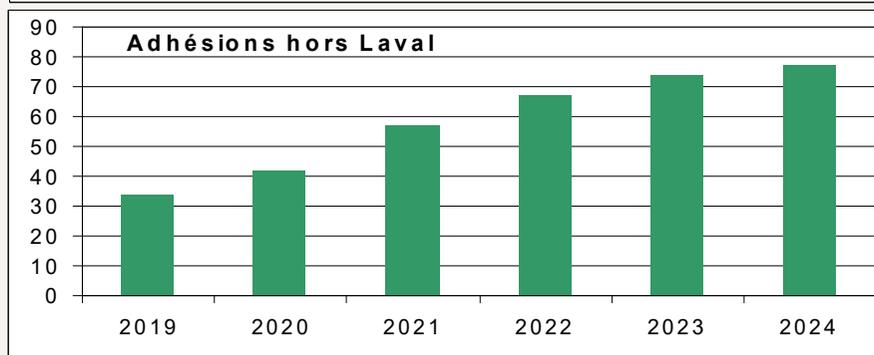
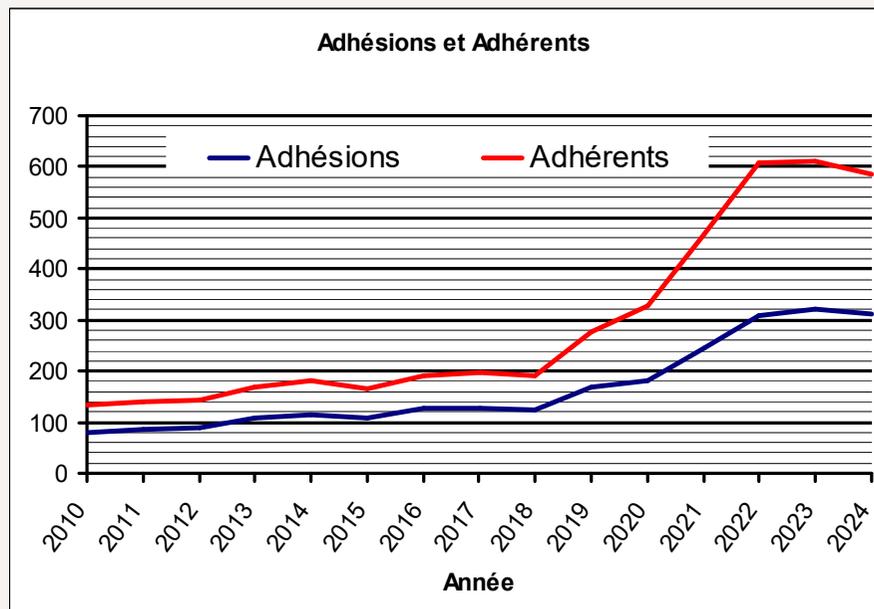


# Focus sur les adhésions

Au 05/12/2024

- 311 adhésions\*  
Dont 171 individuelles, 140 couples/familles et 6 personnes morale (écoles & Mission Locale)
- Représentant 587 adhérents\* (environ)
- Très légère baisse, notamment du fait de réadhésions tardives
- Plus d'adhésions hors Laval
- Quelques nouveaux bénévoles mais on a besoin de plus !

\* à jour de cotisation





# Le conseil d'administration en 2025



## 12 membres en 2024

- René **Bardou**
- Martin **Beaumont**
- Thierry **Blanchard**
- Stéphane **Chupé\***
- Florent **Durrey**
- Nolwen **Emily**
- Christine **Larivière**
- Jacky **Lefoulon**
- Eric **Moine\*\***
- Philippe **Mottier**
- Henri-Xavier **Roussel**
- Evelyne **Tiala\*\*\***

## 2 nouvelles candidatures & 1 candidat en renouvellement

- Evelyne **Tiala**
- Stéphane **Chupé**
- Mathias **Aubin**

*\* sortant en renouvellement*

*\*\* sortant ne souhaitant pas se représenter*

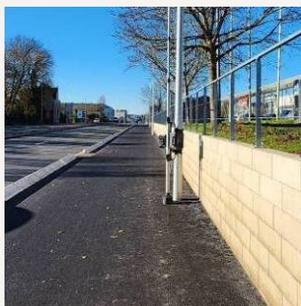
*\*\*\* membre cooptée dans l'année, se présentant*





# Réalisations cyclables 2024

- Réaménagement Bd Léon Bollée & piste cyclable zone des Touches
- Voie verte route du Mans (du Bd de l'industrie, jusqu'à la rue Sainte Melaine)
- Réaménagement en cours au centre ville
- "Chaussidou" rue du Ponceau
- Différents parkings vélos (Méduane Habitat et ville de Laval)





## En 2025

- Baromètre Vélo en mars 2025
- Plan local pour l'Insertion et l'Emploi : volet « mobilité » : reconduction ?
- Pérennisation de nos ressources financières dans un contexte budgétaire difficile, avec aussi la fin de OEPV et Alvéole Plus
- Conventions avec les collectivités : CD53, Laval Agglo, quel avenir ?
- Budget Participatif à Laval : un projet déposé au nom de l'association adopté !
- Pérennisation de l'embauche de notre salarié, à plein temps ?
- Bourse aux vélos : week-end du 29 et 30 mars. Nouvelle formule ?
- “Mon vélo de A à Z” / “Vélo égaux” : nouvelle candidature pour le 2<sup>nd</sup> appel à projet ?
- Projet “Stationnement vélo évènementiel” en cours





# Choix de la cotisation



## Proposition

Maintien de la cotisation actuelle pour l'année 2025

individuelle : 6€

couple/famille : 10€

personnes morales : 25€ à 200€

## Mettre mieux en avant :

- La possibilité de l'adhésion de soutien et/ou d'un don (défiscalisable)
- La possibilité d'adhérer pour 2 ans







# Résultat des votes (AG)

1/2

Votes à main levée		
POUR	53	100%
CONTRE	-	-
ABSTENTION	-	-

Approbation des comptes		
POUR	53	100%
CONTRE	-	-
ABSTENTION	-	-

Approbation du rapport d'activité		
POUR	53	100%
CONTRE	-	-
ABSTENTION	-	-





# Résultat des votes (AG)

2/2

Proposition de faire une élection groupée des candidats au CA (3 candidatures)		
POUR	53	100%
CONTRE	-	-
ABSTENTION	-	-

Élection au CA des 3 candidat(e)s		
POUR	53	100%
CONTRE	-	-
ABSTENTION	-	-

Maintien de la cotisation 2025		
POUR	53	100%
CONTRE	-	-
ABSTENTION	-	-

Approbation du projet de budget 2025		
POUR	53	100%
CONTRE	-	-
ABSTENTION	-	-





# Merci pour votre attention !

## Questions / Réponses

